

POLYGONE

MONTPELLIER

BULLETIN
D'INFORMATION

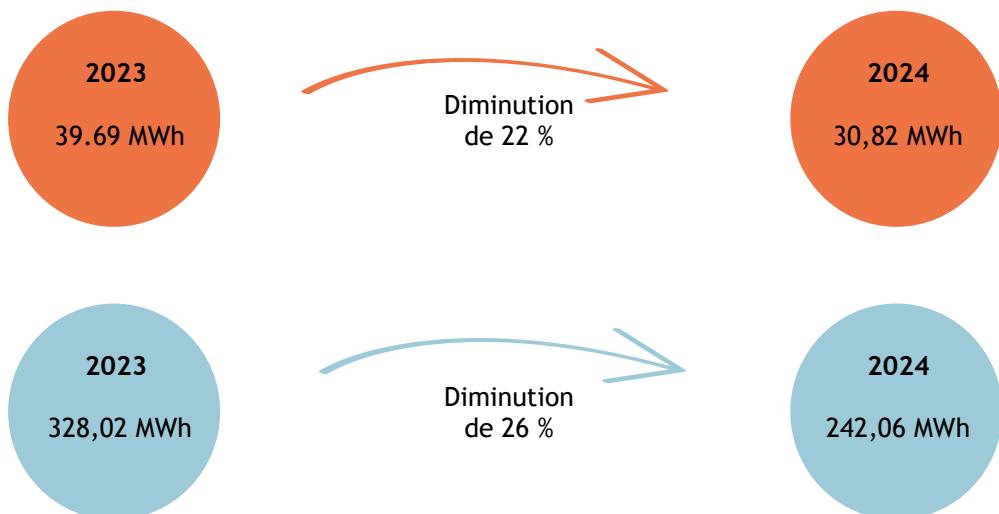
ENGAGEMENTS RSE DU POLYGONE MONTPELLIER
À L'ATTENTION DES COMMERÇANTS ET ÉQUIPES

07 JUILLET 2025

CONSOMMATION D'ENERGIE

CLIMATISATION ET CHAUFFAGE

Voici les consommations des parties communes du Polygone. Cela correspond à l'activation du chauffage et de la climatisation dans la galerie marchande, les couloirs de services, et les locaux techniques. Ces données nous sont transmises par notre fournisseur d'eau chaude et d'eau glacée, la SERM.



ELECTRICITE

Voici les consommations des parties communes du Polygone. Cela regroupe les éclairages et branchements d'appareils dans la galerie marchande, les couloirs de services, et les locaux techniques. Ces données nous sont transmises par notre fournisseur d'énergie, GAZEL ENERGY, et n'incluent pas la climatisation et le chauffage.



Sur ce début d'année 2025, on note une légère augmentation de 6 % des consommations d'électricité comparé à 2024 :

	Conso 2024 (MWh)	Conso 2025 (MWh)	Evolution 2025 vs 2024 (MWh)	Evolution 2025 vs 2024 (%)
Janvier	142,84	116,95	- 25,90	- 18%
Février	104,92	135,64	30,72	29%
Mars	108,76	116,32	7,57	7%
Avril	89,84	105,23	15,39	17%
Mai	109,61	113,49	3,88	4%
	555,96	587,63	31,67	6%

LES DERNIERES ACTIONS

- Depuis fin 2024, le polygone est accompagné par un courtier en énergie. Cela permet d'avoir un accès à des courbes de charges fournissant une vision précise de l'impact des réglages effectués, comme la mise en route de la climatisation, l'extinction de l'éclairage, etc... grâce à son expertise approfondi, le courtier nous accompagne et nous conseille dans l'optimisation les dépenses énergétiques en ajustant les paramètres et l'utilisation des systèmes.
- Comme chaque année, vos consommations personnelles vous ont été distribuées dans vos boîtes aux lettres. L'objectif est de diminuer de 40 % vos consommations énergétiques en 2030 par rapport à l'année où vous avez le plus consommé. Au niveau des parties communes, cet objectif est déjà atteint avec une baisse de 42.14% par rapport à 2011.

LES CONSEILS DU GOUVERNEMENT :

DANS LES PETITS COMMERCES

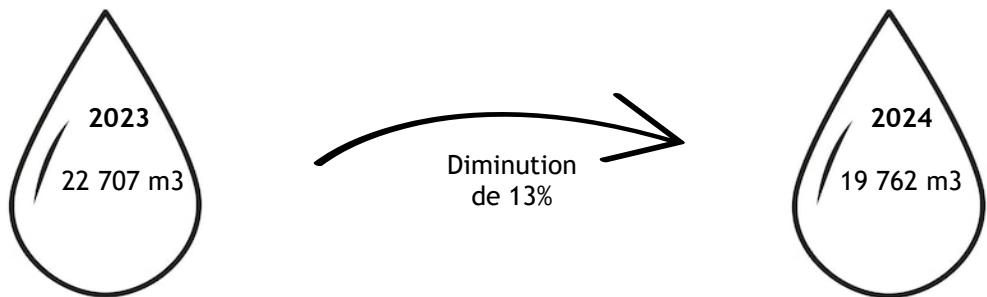
10 gestes pour économiser l'énergie cet été ☀️

Pour diminuer vos consommations d'énergie, des actions de sobriété peuvent être mises en place immédiatement et à plus long terme.

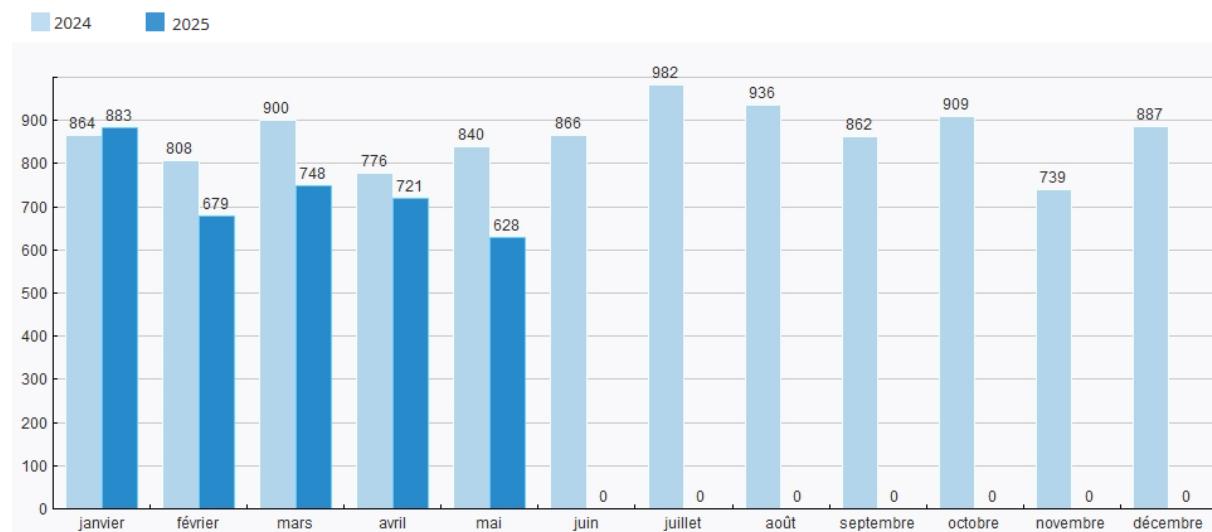
- 1 Protéger les fenêtres et baies vitrées du soleil:** installer un store extérieur, ou à défaut un film solaire sur la vitrine pour réfléchir le rayonnement solaire tout en laissant passer la lumière.
- 2 Bien fermer les locaux climatisés** donnant sur l'extérieur (portes et fenêtres). Si le commerce est équipé d'une climatisation, prévoir un ferme-porte manuel ou automatique (obligatoire depuis le 5 octobre 2022).
- 3 Moins consommer d'électricité pour climatiser:** éviter le climatiseur mobile (qui consomme jusqu'à 2,5 fois plus qu'un climatiseur fixe), dont le tuyau d'évacuation nécessite l'ouverture d'une porte et fait entrer la chaleur. Utiliser la climatisation uniquement lorsque la température du commerce dépasse 26 °C et ajuster la température de consigne à 26 °C.
- 4 Bien entretenir son système de climatisation et de production d'eau chaude.** L'entretien de la climatisation est obligatoire tous les deux ans si sa puissance dépasse 4kW. Régler la température du chauffe-eau à 55 °C et installer des réducteurs de débit sur les robinets pour éviter des dépenses inutiles.
- 5 Éviter les équipements de froid à l'extérieur:** machine à glace, congélateur, distributeur réfrigéré...
- 6 Rendre plus économies les équipements de froid:** vérifier les joints de portes, dégivrer régulièrement, proscrire les congélateurs ouverts, installer des systèmes de fermeture sur les meubles frigorifiques, régler la température de consigne des réfrigérateurs/congélateurs à la température réglementaire la plus élevée possible en fonction du produit stocké le plus sensible. Penser à les entretenir régulièrement.
- 7 Réduire la consommation de l'éclairage:** installer des LED, éteindre lors des périodes de fermeture (sans attendre l'obligation d'extinction après une heure du matin), restreindre l'éclairage publicitaire.
- 8 Impliquer les salariés:** les sensibiliser à l'efficacité énergétique et aux bons gestes en cas de canicule, les former aux enjeux environnementaux, les inciter à réduire l'impact de leurs déplacements (via le forfait mobilités durables par exemple), adapter les tenues vestimentaires quand cela est possible.
- 9 Favoriser les transports de marchandises moins carbonés:** opter pour un transporteur labellisé Objectif CO₂ et/ou des professionnels de la cyclo-logistique, acquérir un véhicule à faibles émissions (électrique, GNV, voire hybride rechargeable) ou un vélo-cargo en bénéficiant d'aides spécifiques.
- 10 S'engager dans une démarche plus ambitieuse** avec le soutien de l'ADEME et des conseillers du service public « Mission Transition Ecologique » pour réduire vos dépenses énergétiques. D'autres programmes d'accompagnement comme « Baisse les Watts » existent pour soutenir les PME et les TPE.

CONSOMMATION D'EAU

Voici les consommations d'eau de l'ensemble du Polygone. Cela correspond aux robinets/chasse d'eau dans la galerie marchande, les couloirs de services, et les locaux techniques ; Mais aussi dans vos boutiques et réserves. Ces données nous sont transmises par vos compteurs d'eau connectés.



Sur ce début d'année 2025, on continue de noter une diminution des consommations d'eau comparé à 2024 :



LES DERNIERES ACTIONS

- ☞ En 2023, nous avons équipé tous vos commerces de compteurs d'eau communicants. Ceux-ci permettent de suivre vos consommations d'eau quotidiennes et d'être alertés en cas de fuite.
- ☞ En février dernier, notre équipe de nettoyage a mis en place de nouvelles machines de nettoyage permettant de réutiliser l'eau et donc de réduire son gaspillage.
- ☞ En mars dernier, notre équipe technique est intervenue pour changer vos mousseurs pour des modèles à plus faible débit.

CANICULE

C'est la première fois qu'il fait aussi chaud aussi tôt depuis que nous avons mis en place la verrière. Afin de palier à la hausse rapide des températures, nous avons comme tous les ans, adapté tous nos équipements. Nous avons testé de nombreux ajustements avec nos équipements en place, et n'avons pas hésiter à augmenter les dépenses en énergie. La climatisation est activée de 10h à 18h30 si la température le nécessite, et la brumisation de 10h à 18h30. Le reste du temps les fenêtres sont ouvertes pour faire entrer la fraîcheur de la nuit selon le principe de Free Cooling offrant des températures inférieures à 25°C.

LES CONSEILS DU GOUVERNEMENT :

**VAGUE DE CHALEUR :
JE ME PRÉPARE ET J'AGIS**

EMPLOYEUR

Je me prépare

- J'élabore un plan de gestion interne et le document unique d'évaluation des risques (DURE)*. Je désigne un responsable de la préparation et de la gestion de la vague de chaleur.**
- Je contrôle les bâtiments et les équipements (stores, aération, pièces rafraîchies, thermomètre...) et recense les postes de travail les plus exposés**
- Je vérifie les réserves d'eau potable, notamment dans le BTP (3L/Jour/ Travailleur)**
- J'informe tous les salariés des moyens de prévention et des symptômes d'alerte (déshydratation, coup de chaleur, exposition solaire...)**

J'agis

- J'aménage les horaires de travail pour limiter l'exposition à la chaleur**
- Je mets à disposition de l'eau potable et fraîche (bouteilles d'eau individuelles ou point d'eau avec gobelets, régulièrement désinfecté)**
- Je mets à disposition des protections individuelles compatibles avec les fortes chaleurs**
- Je mets à disposition des moyens de protection et/ou de rafraîchissement : locaux rafraîchis ou aménagés, brumisateurs**
- Je donne la consigne aux salariés et à leurs encadrants de signaler au responsable de la sécurité toute situation anormale**

J'améliore

Au fil des vagues de chaleur, j'évalue et analyse la gestion de l'événement pour identifier les points faibles et apporter des améliorations au dispositif

Consultez les recommandations du ministère du Travail et téléchargez le kit de communication : travail-emploi.gouv.fr
Pour plus d'information : solidarites-sante.gouv.fr • preventionbtp.fr • inrs.fr
*Conformément au code du travail « l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et maintenir la santé physique et mentale de tous les travailleurs »

20/05/2023

N'hésitez pas, vous aussi, à faire fonctionner votre Free Cooling la nuit afin de créer naturellement des mouvements d'air pour que l'air extérieur vienne refroidir les locaux.

EN ROUTE VERS LA CERTIFICATION

Le Polygone postule pour obtenir la certification environnementale BREEAM IN USE.

Champs d'action:

- Galerie commerciale et couloirs de service
- Locaux techniques et locaux à déchets
- PC Sécurité et ateliers/bureaux des équipes du Centre
- Ne sont pas inclus les commerces, le parking et le bureau de la Direction



Les thématiques :

- **Santé et bien-être** : Température ajustable ? Espace de repos ? Points d'eau ?
- **Management** : Communication fluide ? Politique environnement disponible ? Comités verts ?
- **Transport** : Douche pour les cyclistes ? Bornes de recharges pour voitures ? Box à vélos ?
- **Energie** : Classification sur le DPE ? Type d'éclairage ? Gestion de la climatisation et du chauffage ? Panneaux solaires ?
- **Ressources** : Présence de locaux à déchets ? Type de tri ? Sensibilisation ? Bilan carbone ?
- **Eau** : Maitrise des consommations ? Alertes en cas de fuite ?
- **Pollution** : Présence de procédure en cas d'incident de pollution ?
- **Résilience** : Présence de procédure en cas d'évènement naturelle ?

Etapes :

- **Depuis aout 2024** : Collecte des éléments de preuves avec notre prestataire Green Affair
- **Mars 2025** : Enregistrement sur la plateforme de certification
- **Juin/juillet 2025** : Rédaction du rapport à présenter à l'auditeur
- **09 juillet 2025** : Passage de l'auditeur
- **Juillet/aout/septembre** : Envoi de preuves complémentaires à l'auditeur
- **Septembre 2025** : Obtention de la certification